

Sujet : Fwd: [INTERNET] A l'attention de M. le commissaire enquêteur (EP de MIMIZAN Déf)

De : PREF40 pref-amenagement - 40 LANDES/PREFECTURE/DC2PAT/BUREAU DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L INGENIERIE TERRITORIALE (par AdER) <pref-amenagement@landes.gouv.fr>

Date : 23/01/2020 10:21

Pour : pam.correge@orange.fr

Copie à : "DDTM 40 SG AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques)" <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] A l'attention de M. le commissaire enquêteur (EP de MIMIZAN Déf)

Date : Wed, 22 Jan 2020 22:30:24 +0100 (CET)

De : Céline Chibrac <celinechibrac@free.fr>

Répondre à : Céline Chibrac <celinechibrac@free.fr>

Pour : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à affirmer mon opposition au défrichement de 16 hectares pour réaliser une zone d'aménagement concerté (Parc d'Hiver).

Il faut cesser ce bétonnage galopant qui a lieu depuis ces dernières années sur Mimizan. La commune est déjà saturée en locations saisonnières et les résidences secondaires sont maintenant plus nombreuses que les résidences principales. Inutile d'en rajouter.

Je vous remercie de ne pas permettre la destruction de nos espaces naturels. Les berges du Parc d'Hiver sont en zone Natura 2000. Ce projet aura un impact catastrophique tant sur la faune que sur la flore. Cet espace forestier a une utilité réelle : il maintient des berges du Courant et sert d'habitat pour des espèces protégées .

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.
Céline CHIBRAC